



AVIS **Sur le budget supplémentaire 2025**

Assemblée plénière du 13 octobre 2025

Rapporteur: Bruno LAMOTTE

Président de la commission « Budget -Finances »

Résultats des votes :

160 votants

156 ont voté POUR

0 ont voté CONTRE

4 se sont abstenus

Numéro de l'avis: 2025-13

Sommaire

1	La pro	pposition de l'Exécutif	4
	1.1 mouvem	En crédits de paiement équilibrés par les recettes en écritures réelles (honents d'ordre)	
	1.2	En autorisations de programme pluriannuelles 234,72 M€	6
2	Les of	oservations du CESER	7
	2.1	Le budget supplémentaire pourrait être présenté avec plus de pédagogie	7
	2.2 complér	Le budget supplémentaire de crédits de paiement est marqué par le nent de budgétisation de la SPL de portage des actifs ferroviaires	7
	2.3	Des recettes en légère progression « mécanique »	7
	2.4	Un budget d'ajustement	8
	2.5	Concernant le budget d'autorisations de programme	8
Α	nnexes		9
С	ontribute	eurs	.10
R	emercier	nents	.12
D	éclaratio	ns des groupes	. 13
R	ésultats d	des votes individuels	. 18

Répondant à ses obligations légales, le CESER analyse le projet de budget supplémentaire pour 2025 avant de formuler ses observations.

1 La proposition de l'Exécutif

1.1 En crédits de paiement équilibrés par les recettes en écritures réelles (hors mouvements d'ordre)

La proposition de l'Exécutif est équilibrée à hauteur de 154 M€, comme suit :

Recettes (en M€)		Dépenses (en M€)	
SPL AFAM	131,0	SPL AFAM	131,0
Reprise excédent de clôture 2024	4,0		
Régulation TVA	5,5	Agriculture et forêt	6,6
TICPE Grenelle	5,0	Personnel	4,4
Cartes grises	10,0	DILICO	1,6
Autres recettes TVA	0,5	Mobilités	1,3
FCTVA	2,0	Provision	10,1
Total	154,0	Total	154,0

L'Exécutif reprend l'excédent de clôture constaté au Compte administratif 2024, ce qui permet de qualifier ce budget de supplémentaire et non pas de décision modificative budgétaire. Cet excédent de clôture est très réduit : 4,2 M€.

Surtout, le budget supplémentaire est impacté par la mise en place progressive depuis octobre 2024 du nouvel outil de gestion qu'est la société publique locale (SPL) relative aux actifs ferroviaires et appui à la mobilité (AFAM). Il s'agit d'une structure de portage des biens affectés au service TER repris par la Région progressivement, en plusieurs exercices, de façon à garantir aux opérateurs une équité de traitement. Cette procédure est utilisée sous des formes voisines dans plusieurs autres Régions.

Rappelons le schéma de principe de fonctionnement de portage par la SPL AFAM, dont le CESER avait pris acte lors de la présentation du budget primitif :

- La Région, pour respecter la neutralité indispensable à l'ouverture des TER à la concurrence, reprend peu à peu la propriété des rames à leur valeur nette comptable et plus tard des ateliers de maintenance.
- La Région confie les rames en concession à la SPL, laquelle emprunte pour les payer en versant à la Région des droits d'entrée tranche par tranche. Ces droits d'entrée sont des recettes d'investissement calibrées à hauteur des besoins d'investissement annuel de la Région. Dans l'autre sens, la Région apporte progressivement des fonds propres ; la société devant s'en doter à hauteur de 10 % du volume d'emprunt.
- Pour rembourser ses emprunts, la SPL passe contrat de location aux exploitants (SNCF encore seul exploitant aujourd'hui et jusqu'en 2029, avec intégration du loyer dans l'équilibre de la convention d'exploitation).

Pour la SPL actifs ferroviaires, se trouve ainsi introduite dans le budget supplémentaire 2025 une écriture équilibrée en recettes et dépenses d'investissement à hauteur de 131 M€. Il s'agit d'une avance de trésorerie de la Région à la SPL sous forme d'apport en compte courant d'associé pour financer la TVA sur les droits d'entrée 2025 et 2026. En effet, ces droits d'entrée sont éligibles à la TVA, remboursable avec un délai. Pour passer ce délai la SPL pourrait souscrire un crédit -relai onéreux. L'avance de la Région de 131 M€ permet d'éviter les frais d'untel crédit.

D'autres recettes courantes viennent alimenter ce budget supplémentaire :

- Des régularisations de recettes de TVA 2024 + 5,5 M€.
- Un rendement meilleur qu'attendu pour la TICPE Grenelle (+ 5M€); recette qui n'est plus affectée au financement d'infrastructures depuis cette année et dont l'imputation comptable passe de la section d'investissement à la section de fonctionnement.
- Un rendement accru des cartes grises par effet de la disparition légale depuis le 1^{er} mai 2025, de l'exonération des véhicules non émetteurs de CO2 + 10,27 M€.
- Des ajustements d'autres recettes de TVA 0,5 M€.
- Un produit du fonds de compensation de TVA revu à la baisse de -2 M€, correspondant aux dépenses d'investissement sous maitrise d'ouvrage Région en année N-1.

Hormis la SPL, d'autres dépenses nouvelles sont proposées :

- En section de fonctionnement, personnel 4,36 M€; lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO) 1,557 M€; mobilités 1,3 M€, et une provision pour risque constituée à hauteur de 10,1 M€.
- En section d'investissement, 6,6 M€ pour l'agriculture et la forêt.

1.2 En autorisations de programme pluriannuelles 234,72 M€

La principale dépense concerne également la SPL actifs ferroviaires : 203 M€, dont

- 131 M€ correspondant aux AP qu'il convient d'ouvrir pour financer les crédits de paiement relevés précédemment,
- 72 M€ pour alimenter l'apport progressif de la Région en capital à la société ; cette enveloppe étant à décliner ultérieurement en crédits de paiement.

Les autres dépenses (32 M€) concernent pour l'essentiel des investissements en matière d'actions économiques : appui à l'implantation de l'usine de freins carbone pour l'aéronautique SAFRAN dans la plaine de l'Ain (12 M€), cession du site d'ALPEXPO, agriculture et forêt. On note aussi des aides aux équipements sportifs et au permis de conduire.

2 Les observations du CESER

2.1 Le budget supplémentaire pourrait être présenté avec plus de pédagogie

Le CESER apprécie les explications fournies en séance par les Services sur la principale opération prévue dans le document budgétaire, celle permettant une avance de la Région à la SPL actifs ferroviaires afin de lui éviter le paiement de frais de gestion de la TVA remboursable qu'elle doit acquitter. Il aurait apprécié que cette explicitation sur le dossier majeur relevant du budget supplémentaire fasse l'objet d'un développement écrit détaillé dans le document.

2.2 Le budget supplémentaire de crédits de paiement est marqué par le complément de budgétisation de la SPL de portage des actifs ferroviaires

Après une première inscription au budget primitif de 350 M€ en recettes et dépenses de crédits de paiement d'investissement, ce sont désormais 131 M€ supplémentaires qui sont ajoutés en recettes et dépenses pour financer un relai de financement de TVA. A ceci s'ajoute l'apport en capital ouvert en autorisations de programme pluriannuelles (72M€) qui seront déclinées en crédits de paiement ultérieurement.

Fin 2024, lors de la mise en place de la SPL, et à l'occasion de ses travaux sur les documents budgétaires, le CESER s'était ému de la complexité du dispositif et demandait des compléments d'information. Il avait alors voté un vœu appelant à une saisine du CESER sur ce dossier.

Plus tard, en mars, l'Exécutif intervenait devant la Commission du CESER en charge des transports et le bureau de la commission des finances. Les membres du CESER exprimaient alors leur satisfaction et estimaient que la demande de saisine perdait son objet. Il était néanmoins soulignée l'importance d'une information régulière sur les mouvements financiers de la SPL lors de la présentation des budgets primitifs ; ceci même si le budget de la SPL n'était pas annexé au budget régional. Ceci a été validé lors de l'audition de l'Exécutif en juin sur le compte administratif 2024.

2.3 Des recettes en légère progression « mécanique »

On observe un léger impact du changement d'assiette des cartes grises ; tous les véhicules étant désormais éligibles au paiement.

On note aussi des régularisations à la hausse des rentrées de TVA, venant après des minorations importantes d'encaissement constatées en 2024 par rapport au prévisionnel. Ceci illustre le caractère difficilement prévisible de la recette.

2.4 Un budget d'ajustement

Hors SPL actifs ferroviaires, les recettes et dépenses nouvelles prévues au budget supplémentaire s'équilibrent à hauteur de 23,4 M€. Ceci représente 4,3 % de l'enveloppe de 5 188,5 M€ inscrite au budget primitif.

Le CESER avait pris note dans le budget primitif 2025 de la réduction d'enveloppes dans certains domaines (biodiversité, ...). Le budget supplémentaire ne revient pas sur ces réductions d'enveloppes.

2.5 Concernant le budget d'autorisations de programme

Le CESER relève que l'opération relative à l'investissement en faveur de l'entreprise SAFRAN est créatrice d'emplois (125 salariés en 2030 et 250 salariés en 2036 pour un investissement global de 450 M€).

Le rôle prépondérant du budget primitif est avéré, et donc avec lui le respect du principe comptable de sincérité budgétaire.

Annexes

Annexe 1





Le Président

Monsieur Antoine QUADRINI Président Conseil économique, social et environnemental régional 125 rue SMITH CS 90051 69285 LYON CEDEX 02

Le Conseil régional, le 3 octobre 2025

Monsieur le Président.

En référence aux articles L 4241-1 et L 4241-2 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur, par la présente, de saisir le Conseil économique, social et environnemental régional pour avis sur les rapports suivants :

- Budget supplémentaire 2025
- Débat d'orientation budgétaire : garder le cap dans un contexte national désastreux

Il sera examiné lors de l'Assemblée plénière des 16 et 17 octobre prochains. Les horaires de passage vous seront communiqués par la Direction des Assemblées et relations aux élus.

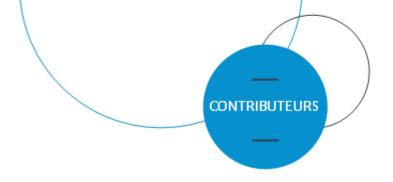
Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fabrice PANNEKOUCKE

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

101 cours Charlemagne CS 20033 — 69269 Lyon Cedex 02 Tél. 04 26 73 40 00 Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes Clermont-Ferrand

59 boulevard Léon Jouhaux - CS 90706 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2 Tél. 04 73 31 85 85 auvergnerhonealpes.fr



Contributeurs

▶ Bruno LAMOTTE

Président de la commission « Budget-Finances »

▶ Marie-Christine PLASSE

2ème vice-présidente, référente de la commission

Jocelyne ROCHE

Vice-présidente déléguée, Présidente de la Conférence des Présidents

Collège |* Collège

2*

Collèges

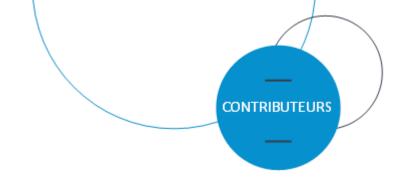
3-4*

- ALLARD Nelly (HABITAT)
- ANGELOT Eric (CRMCCA)
- BORDES Claude (UIMM)
- BRUNET Christian (U2P-UNAPL)
- DESSERTINE Philippe (SYNTEC)
- DOLLEANS Jean-Luc (CCI)

- BLACHON Eric (FO)
- CANET Fabrice (CGT)
- GILQUIN Jean-Pierre (FO)
- GUERROUI Nassira (CFE-CGC)
- GUILHOT Jean-Marc (CFDT)
- HAMELIN Catherine (UNSA)
- LE GAC Elisabeth (CFDT)

- AUBERGER Eliane (CEN)
- BERNARD Sébastien (UNIVERSITES)
- CARUANA Laurent (Personnalité qualifiée)
- CERNYS Rémy (CHASSEURS)
- CONDAMIN Yvon (MRIE)
- GILLES Pascale (Mouvement asso)

Collège 1: Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / Collège 2: Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / Collège 3: Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / Collège 4: Personnalités qualifiées



Collège

Collège

2*

Collèges

3-4*

- DUBOISSET Gilles (CCI)
- JAVELLE Valérie-Anne (MEDEF)
- LATAPIE Didier (CMA)
- LAUZIER Léa (JEUNES AGRICULTEURS)
- PFISTER Françoise (UIMM)
- REYNIER Frédéric (BATIMENT)
- ROUSSIN Sandrine (SYNDICAT AGRICOLE)
- VARICHON Béatrice (FINANCES)

- MARGERIT Laurence (CGT)
- MILANETTI Nathalie (CFE-CGC)
- MYC Michel (UNSA)
- NINNI Agnès (CFDT)
- PLANCHE Laëtitia (CGT)
- SAILLANT Elisabeth (CFDT)
- SALA Chantal (CGT)

- PELLA Dominique (Recherche)
- PROST Michel-Louis (ADIRA)
- RESCHE-RIGON Frédérique (FNE)
- VERNEY-CARRON Florence (Personnalité qualifiée)
- WALBAUM Ludovic (Pers. qualifiée environnement)

Collège 1: Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / Collège 2: Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / Collège 3: Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / Collège 4: Personnalités qualifiées

Remerciements

DARAGON Nicolas, Vice-Président délégué aux finances, à l'administration générale, aux ressources humaines et aux fonds européens du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

SIMON Claire, Directrice générale adjointe en charge du Pilotage des ressources du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

TARDY-COVET Thierry, Directeur de la Direction des finances du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cet avis.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

Déclarations des groupes

Intervention de Jean-Luc DOLLEANS, au nom du Collège 1

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs,

Le Collège 1 prend acte de la présentation du Budget Supplémentaire 2025 de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, arrêté lors de l'Assemblée plénière des 16 et 17 octobre 2025.

Cette décision modificative, qui intègre le résultat excédentaire de clôture de l'exercice 2024 à hauteur de 4,18 millions d'euros, ajuste les inscriptions budgétaires pour l'exercice en cours, notamment en mobilisant d'importantes autorisations de programme et crédits de paiement pour des opérations structurantes.

Le Collège 1 salue les choix d'investissement qui affirment un soutien volontariste aux filières et à l'attractivité du territoire.

En ce qui concerne les investissements structurants dans la mobilité, l'inscription d'un montant majeur de 203 M€ en autorisations de programme et de131 M€ en crédits de paiement est actée pour la Société Publique Locale actifs ferroviaires et appui à la mobilité. Le Collège 1 souligne l'importance de cet engagement qui doit permettre de garantir la modernisation et la gestion optimisée du patrimoine ferroviaire, élément crucial pour la logistique, les transports et la mobilité des actifs de la Région. L'apport en compte courant d'associé de 131 M€ pour éviter à la SPL un recours onéreux au crédit relais de TVA est un signe de bonne gestion financière.

Concernant le soutien à l'industrie et à l'emploi, le soutien au projet du Groupe SAFRAN de 12 M€ en autorisations de programme pour l'implantation d'une usine de freins carbone est un signal fort en faveur de l'attractivité industrielle. Ce projet est créateur de 250 emplois à horizon 2036 et représente un investissement global de 450 M€ sur le territoire.

En appui aux filières régionales, le Collège 1 apprécie les crédits complémentaires alloués aux secteurs de l'agriculture notamment pour les bâtiments d'élevage et de transformation à la ferme ainsi que de la forêt et du bois pour le financement d'investissement de scieries, de plateformes logistiques, de construction et rénovation en bois local et d'investissement dans les entreprises de travaux du bois. Ces mesures sont essentielles pour la consolidation de ces filières d'excellence.

On observe un léger impact du changement d'assiette des cartes grises pour 10 M€, tous les véhicules étant désormais éligibles au paiement.

Bien que cette hausse de recettes soit favorable à l'équilibre budgétaire, cette mesure, qui relève d'une décision nationale, est susceptible de freiner l'investissement des entreprises dans le renouvellement de leurs flottes de véhicules hydrogènes et électrique et de contrarier les objectifs de la transition énergétique régionale.

Le Collège 1 propose à la Région d'affecter une partie de ce produit fiscal additionnel à des dispositifs ciblés de soutien à l'investissement des PME/TPE pour l'acquisition de véhicules utilitaires ou professionnels à faibles émissions, afin d'atténuer l'effet de cette nouvelle imposition sur l'effort de verdissement des flottes.

Le Collège 1 prend acte de l'augmentation des charges de personnel de 4,36 M€ justifiée en partie par l'internalisation de services achats et maîtrise d'ouvrage. Il souligne que cette internalisation doit se traduire par une amélioration tangible de l'efficacité et de la rapidité de la chaîne de dépense et de la gestion des projets régionaux, au bénéfice des acteurs économiques. L'augmentation des crédits de personnel de 1 % par rapport au budget primitif témoigne d'une maîtrise de la trajectoire.

La révision du régime comptable de la TICPE Grenelle soit un transfert de recettes de l'investissement vers le fonctionnement est notée, ainsi que le rendement supérieur aux prévisions initiales de 5 M€, confortant la section de fonctionnement. Le Collège 1 salue l'effort de prudence marqué par la constitution de provisions.

En conclusion, sauf expression individuelle, le Collège 1 émet un avis favorable sur le budget supplémentaire 2025, considérant que les ajustements proposés confortent la dynamique d'investissement de la Région, essentielle pour l'économie et l'emploi en Auvergne-Rhône-Alpes.

Intervention de Elisabeth SAILLANT, au nom du Collège 2 (CFDT, CFE/CGC, CFTC, CGT, FSU, UNSA et SOLIDAIRES)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

J'interviens au nom de la CFDT, CFE/CGC, CFTC, CGT, FSU, UNSA et SOLIDAIRES.

Les orientations budgétaires 2026 et le budget supplémentaire 2025 nous ont été présentés par le vice-président monsieur Nicolas DARAGON et la Direction des services des finances.

Encore plus que l'année dernière, ces orientations s'inscrivent dans un contexte national et international particulièrement tendu avec une incertitude inégalée sur le plan politique et par conséquent budgétaire.

Dans ce contexte, les communications régionales mettent en avant leur bonne gestion et l'augmentation des investissements depuis 2015 avec une hausse de 635 millions d'euros.

Cependant, nos organisations syndicales souhaitent souligner qu'il ne s'agit pas seulement d'augmenter les investissements mais que le choix de leur répartition est tout aussi important. Il est ainsi crucial de s'assurer que ces investissements bénéficient à toutes les catégories de la population, surtout les plus vulnérables. Par exemple, investir dans des infrastructures de transport en commun écologiques, comme des

tramways ou des bus électriques, qui desservent également les zones rurales et les quartiers défavorisés, permettrait de réduire les émissions de CO2 tout en améliorant l'accès aux services pour tous les habitants. Surtout l'investissement ne doit pas se faire au détriment des dépenses de fonctionnement, et c'est là que le bât blesse.

Depuis plusieurs années, les dépenses de fonctionnement, qui rappelons le, sont des investissements d'avenir, n'augmentent pas donc diminuent de fait en raison de l'inflation. Cette situation n'est pas acceptable car elle ampute les missions obligatoires de la région en termes de formation, compétence obligatoire, mais également de soutien aux populations les plus en difficulté et d'efforts environnementaux. Il est indispensable de redéfinir les priorités régionales dans ce sens en privilégiant la formation professionnelle et les politiques sociales. Ainsi allouer une partie du budget régional à des programmes de formation pour les demandeurs d'emploi et les jeunes en difficulté offrirait des opportunités de développement de compétences et d'insertion professionnelle notamment dans les secteurs en croissance comme les énergies renouvelables et le numérique.

Quant aux autres politiques en faveur de nos concitoyens comme l'économie, la santé, la culture, le tourisme, la recherche, l'innovation, le sport, l'aménagement du territoire, elles méritent une vision ambitieuse qui n'apparait pas dans le document. Compte tenu des difficultés croissantes pour bon nombre des habitants de la région et dans un contexte anxiogène sur le plan des politiques nationales, la région pourrait profiter de sa bonne santé budgétaire pour palier autant que possible à ces difficultés.

Il n'existe pas de dichotomie absolue entre investissement et fonctionnement : une partie des dépenses de fonctionnement (formation, accompagnements associatif et social) doit être considérée comme investissement d'avenir et être protégée de réductions supplémentaires. Le budget de fonctionnement c'est aussi celui du personnel de la région et compte tenu des augmentations incompressibles liées aux charges, cela conduira à des coupes dans les effectifs, à moins que le Conseil régional puisse utiliser le levier du rajeunissement de ses effectifs au regard de la pyramide des âges.

Le CESER demande justement à avoir un regard sur le bilan social et autres rapports faisant état de l'évolution des dépenses de personnel, mais aussi de la pyramide des âges et de l'évolution des compétences nécessaires au bon fonctionnement des services régionaux. Rappelons que pour que les politiques régionales s'appliquent dans de bonnes conditions, il est indispensable que le personnel soit en effectif suffisant et œuvre dans des conditions de travail satisfaisantes.

Si les contraintes sur les collectivités territoriales de la part de l'Etat s'accentuent nous en sommes conscients (dispositif DILICO par exemple) et que des menaces planent concernant la gestion des fonds européens qui ne seraient plus confiée à la Région, il n'en demeure pas moins qu'elle a le devoir de tracer une ligne pour l'avenir redonnant espoir aux habitants et que la seule maitrise des dépenses ne peut constituer un projet pour nos concitoyens.

Intervention d'Yvon CONDAMIN, au nom des Collèges 3 et 4

Monsieur le Président, cher(e)s collègues

Les avis qui viennent de nous être présentés par Bruno Lamotte, élaborés avec la toujours précieuse contribution de Michel Raffin, sont très clairs et très pédagogiques.

Les collèges 3-4 sont très conscients des difficultés que rencontre le Conseil régional pour établir des Orientations budgétaires dans le contexte actuel. Tout comme la Commission IO, ils approuvent le choix de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de voter le budget 2026 dès ce mois de décembre.

Mais avant l'adoption du Budget primitif les Collèges 3-4 souhaitent lancer un cri d'alarme sur la situation du tissu associatif. Comme l'a fait samedi dernier, le Mouvement Associatif autour d'une mobilisation sur le thème « ça ne tient plus » dans la Région et partout en France.

Bien qu'il n'y ait pas de recensement précis, on estime que la Région Auvergne-Rhône-Alpes compte entre 180 et 190 000 associations, mobilisant 1,6 à 1,7 millions de bénévoles, dont 700 000 interviennent chaque semaine dans leur structure ; une enquête IFOP de 2024 souligne que 25 % des habitants de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de plus de 65 ans ont une activité bénévole régulière.

Les associations employeuses elles, sont précisément dénombrées : 20 190 en Auvergne-Rhône-Alpes, employant 241 000 salariés (48 % d'entre elles ont moins de 3 salariés, un peu plus de 1 000 en ont plus de 50).

Les associations exercent des activités très variées : sport, culture, social, médical, médicosocial, tourisme. Souvent, elles assurent un véritable « service au public » de manière très « compétitive » puisqu'elles mobilisent pour leur gouvernance, mais aussi leurs interventions, des bénévoles en plus des salariés : médecins, infirmiers, accompagnants, entraineurs sportifs....

Or depuis plusieurs mois les financements de fonctionnement de l'Etat comme des collectivités locales (Conseils départementaux, Communes) se sont réduits drastiquement. Les disparitions d'associations ne font pas beaucoup de bruits mais elles impactent profondément la vie des habitants, surtout dans les territoires ruraux.

Le choix annoncé de l'Exécutif de sacrifier encore les dépenses de la section de fonctionnement en privilégiant l'investissement ; sachant que l'évolution 0 % pour l'ensemble de la section se traduirait automatiquement par une baisse significative des financements de fonctionnement, autres que ceux des postes indexés qui eux seront en augmentation (masse salariale, transports) interpelle à nouveau les Collèges3-4.

Dans une période aussi troublée et incertaine ne devrait-on pas privilégier la consolidation du tissu social. Dans les territoires, il est probable que certains investissements (ronds-points, réfections de monuments...) pourraient être différés sans dommages significatifs, alors que la disparition d'associations qui apportent des services essentiels aux habitants représentent des pertes définitives. Par exemple si l'on considère le vieillissement inéluctable de la population et en particulier des personnes en situation de handicap, la disparition des associations intervenant dans ce secteur aura de très graves conséquences sur le maintien à domicile, du fait de l'absence totale de solutions alternatives.

En conclusion, comme pour les lycées, il y a quelques années, le Collège 3-4 appelle le Conseil régional à adopter un « plan Marshall pour les associations ».

Sauf expressions individuelles, les Collèges 3-4 voteront positivement ces avis.

Résultats des votes individuels

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
		CHEVALIER Véronique	Р		
		DOLLEANS Jean-Luc			
		DUBOISSET Gilles			
		EHRSAM Olivier			
	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	MARGUIN Christophe			
		RENIE Stanislas			
		SIQUIER Marie-Amandine			
	-	THION Elisabeth			
		VEYRE DE SORAS Christine	Р		
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick			
		CHARVERON Philippe			
_		GLERAN Philippe			
1.1		JAVELLE Valérie-Anne			
		PANSERI Anne-Sophie	Р		
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPMF) Auvergne-Rhône-Alnes	CADARIO Jacques			
		DOGNIN-DIT-CRUISSAT Sarah			
		GIRAUDET Alexandra			
		IMBERTON Emmanuel			
		BRUNET Christian			
		CABUT Bruno			
	Accord entre l'Union des entreprises de proximité (U2P) Auvergne-Rhône-Alpes et	GINESTET Fabienne			
	l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) Auvergne-Rhône-Alpes	LE ROUEIL Anne-Marie			
		MARCAGGI Christophe	Р		
		ROBERT Anne-Marie			

	GIROD Pierre		Ī
	GOUZE Dominique		İ
Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de région Auvergne-Rhône-Alpes	GUILLAUD Isabelle		Ī
	LATAPIE Didier		Ī
	OLEKSIAK Bernadette		Ī
Fédération régionale des Chambres des professions libérales Auvergne-Rhône-Alpes (CNPL)	BEZ Nicole		
Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône- Alpes	BLANC Sylvie		
Accord entre les pôles de compétitivité Lyon-	CHABBAL Jean	Р	Ī
Biopôle, Minalogic Partenaires, Vegepolys Valley et Cimes Auvergne-Rhône-Alpes	HOMETTE Marie-Odile		
France Chimie Aura	LAFORET Jean-Pierre		Ī
Accord entre le Comité des banques Auvergne- Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française et l'association Lyon place financière	VARICHON Béatrice		
	BORDES Claude		
UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	PFISTER Françoise		İ
Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric		Ī
Eódóration rógionalo dos travaux publics	MEUNIER Patrick		Ī
Accord entre les syndicats de la Fédération nationale des transports routiers (FNTR) en Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union des entreprises Transport de logistique de France (TLF) Auvergne-Rhône-Alpes et logistique de France	COMBRONDE Céline		
Union inter-entreprises de Lyon et sa région	Non désigné(e)		
Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	NIGAY Henri		İ
Accord entre la délégation territoriale Action logement Auvergne-Rhône-Alpes et les chambres régionales de la Fédération des promoteurs immobiliers de France en Auvergne- Rhône-Alpes de France	ALLARD Nelly	Р	
SYNTEC Auvergne-Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe		
Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	VIVIN Françoise		
Union nationale industries carrière Auvergne- Rhône-Alpes	BOISSELON Alain		
L'Interprofession Forêt bois (FIBOIS) Auvergne- Rhône-Alpes	PERCHE Gaël		
La délégation territoriale de la Fédération des particuliers employeurs de France (FEPEM) Auvergne-Rhône-Alpes	FAURE André		

		FLAUGERE Jean-Luc		
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne- Rhône-Alpes	FONT Maryse		
		GUIGNAND Gilbert		
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants	ROUSSIN Sandrine	Р	
	agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	CROZAT Jérôme	Р	
_	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo		
		LAUZIER Léa		
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	DOUILLON Isabelle		
	Contederation paysanne Auvergne-Rhone-Alpes	MAISON Pierre		
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges		
	Coopération agricole Auvergne-Rhône-Alpes	DUMONT Yannick		
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne- Rhône-Alpes	ANGELOT Eric		
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	DADON Charles		
		BARJON Brigitte		
		BLANCHARD Paul		
		CANET Fabrice		
		CARDINAUX Lionel		
		DALMAS Patrick	Р	
		FAURE Philippe		
		GELDHOF Nathalie		
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	GENSEL Virginie		
_		GRANATA Eric		
		GUICHARD Karine		
		MARGERIT Laurence		
		MEQUIGNON Christine	Р	
		PELLORCE Pascal		
		PLANCHE Laetitia		
		SALA Chantal		
1	L	1		

		SAUZEAT Sandrine		
		VIGOUROUX Eric		
		ALSAFRANA Colette		
		BADOR Laurent		
		BARRAT Jean		
		BAULAND Gisèle	Р	
		CASALINO Françoise		
		CHENNAZ Cédric		
		GUILHOT Jean-Marc	Р	
		JACQUIER Claudine	Р	
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	JUYAUX-BLIN Christian		
		LAMOTTE Bruno		
_		LE GAC Elisabeth		
2		NINNI Agnès	Р	
		PUECH Marilyne		
		ROBERTO Sansoro	Р	
		SAILLANT Elisabeth		
		SCHMITT Isabelle		
		SIVARDIÈRE Patrick		
		BLACHON Eric	Р	
		BOCHARD Frédéric		
		DEVY Eric	Р	
	Union régionale de la Confédération générale du	GILQUIN Jean-Pierre		
	travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	LEYRE Michelle		
		LORENTE Jérémie		
		MERENDET Patricia		
		RICARD Claude		
D · procuration				

		,		
		SEGAULT Hélène		
		TEMUR Hélène		
	_	DEUDE Sylvie		
	-	GRANDJEAN François		
	Confédération française des travailleurs Rhône- Alpes	VERNET Sandrine	Р	
		ASENSIO Luis	Р	
		GUERROUI Nassira		
	Union régionale de la Confédération française de			
9	l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ROCHE Jocelyne		
		ROUSTAND Philippe	Р	
		SAVTCHENKO-BELSKY Cyril	Р	
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	HAMELIN Catherine		
		HERAUD Marta		
		LELUC Gilles	Р	
		LOHEZ Valérie		
		MYC Michel		
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône- Alpes	DI MARCO Anna	Р	
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-	TRINCA Christiane		
	Alpes	VELARD Patrick		
	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	NANTAS Dominique		
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	SERRE-CHAMARY René		
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes			
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	MOREL Nathalie		
3	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc		
	Fédération hospitalière de France Auvergne- Rhône-Alpes	TOURAINE Jean-Louis		
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône- Alpes de l'Union française des retraités, l'Union régionale des Fédérations départementales Génération mouvement les ainés ruraux et la Fédération nationale des associations retraités Auvergne Rhône-Alpes	LUCCANTONI Evelyne	Р	

Mioric Aipes			i
Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique		
	BERNARD Mathias		
Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et		Р	
l'Université Clermont Auvergne et associés	DOMPNIER Nathalie	P	
	SURREL Hélène		
	BENOIT Jean-Marie		
Section régionale FCPE, PEEP, UNAAPE, APEL	MESSIÉ Christine		
Auvergne et Rhône-Alpes	MEUNIER Frédérique		
	ZAKAR Saïd	Р	
Accord entre l'association Unis-Cité Auvergne- Rhône-Alpes et le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes			
CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	MOLY Agathe		
CRAJEF Advergile-kilone-Alpes	MONNET Alexis		
Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes			
Accord entre UNEF, AFEV et FAGE	BERTHON Soraya		
Accordente oner, Ar EV et l'Age	HOSTETTLER Thomas		
Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	CALMETTE Alain		
Comité régional olympique et sportif Auvergne- Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine		
Agence régionale du tourisme Auvergne-Rhône-	RIGOLLET Johann		
•			

ROSSI Sylvie

NODIN Alain

PLANCHON Nicolas

POISSON Patricia

HERMOUET Nicolas

PROST Michel-Louis

Non désigné(e)

BABOLAT Guy

P: procuration

Alpes

Union fédérale des consommateurs « UFC que

Chambre régionale de l'économie sociale et

choisir » d'Auvergne-Rhône-Alpes

solidaire Auvergne-Rhône-Alpes

CREAI Auvergne-Rhône-Alpes

Rhône-Alpes

URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes

Union régionale SCOP et SCIC Auvergne-Rhône-

Association pour le digital en région Auvergne-

	Syndicat des entreprises artistiques et	15 00111/0/11		
	culturelles	LE ROUX Céline		
	Accord entre l'Association Auvergne-Rhône- Alpes des conservateurs et des professionnels des musées de France (AARAC) et la Fondation du patrimoine	JACOMY Bruno	Р	
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	ROCHER François		
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne-Rhône- Alpes	CRAMARD Odile		
		ARGENSON Jean-Jacques		
		BOCHATON Alice	Р	
	Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	GRATALOUP Sylvain		
		VENEL Anne-Laure		
		Non désigné(e)		
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne- Rhône-Alpes	LAI-PUIATTI Marisa		
3	Accord entre Agir tous pour la dignité (ATD) Quart-monde, la Fédération des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes du Secours populaire français, et la coordination régionale Auvergne-Rhône-Alpes du Secours catholique	JACQUART François		
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon		
	Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) Auvergne-Rhône-Alpes	de MONTGOLFIER Annick		
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône- Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne- Rhône-Alpes	BERTRAND Jean-Jacques		
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien		
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	VIALLON Christian		
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-	BELOT-DEVERT Marie-Charlotte		
	Alpes	BONNEFOY Thomas	Р	
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de	CONSTANCIAS Hubert		
	protection de la nature	RESCHE-RIGON Frédérique		
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc	Р	
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	VERILHAC Yves		

	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane	Р	
_	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne- Rhône-Alpes	CERNYS Rémy		
3	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	OUVRIER-BUFFET Gérard		
		PELLET Anne		
		RIALHE Anne		
		WALBAUM Ludovic		
		CARUANA Laurent	Р	
		COLLONGE Martine		
		MANET Louis		
1	Personnalités qualifiées	MANET Louis MERCIER Chantal	Р	
4	Personnalités qualifiées		P	
4	Personnalités qualifiées	MERCIER Chantal	P	

Contacts

Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr - Tél.: 04 26 73 41 95

Déléguée générale adjointe

Ingrid RANCHIN

ingrid.ranchin@auvergnerhonealpes.fr - Tél.: 04 26 73 55 16

Déléguée générale adjointe

Corinne LEBRETON

corinne.lebreton@auvergnerhonealpes.fr - Tél.: 04 26 73 48 72

Chargé d'études

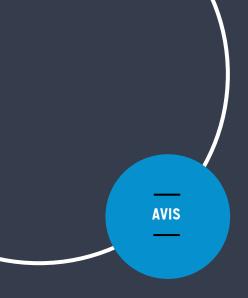
Michel RAFFIN

Michel.raffin@auvergnerhonealpes.fr - Tél.: 04 26 73 41 45

Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr - Tél.: 04 26 7 3 40 44

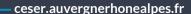


Le budget supplémentaire pour 2025 est équilibré à hauteur de 154 M€ en crédits de paiement et ouvre 235 M€ d'autorisations de programme nouvelles. Il traduit pour l'essentiel un relai de financement de TVA par la nouvelle société publique locale chargée de porter les actifs ferroviaires ; cette société ayant pour objet de garantir aux opérateurs de TER une équité de traitement dans le cadre de la mise en concurrence des services.

Les autres dépenses prévues permises par quelques encaissements supplémentaires de recettes sont des dépenses d'ajustement.

BUDGET REGIONAL I DECISION MODIFICATIVE I FINANCES LOCALES I REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Crédits photos:123rf





CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON

125 rue Smith - CS 90051 - 69285 Lyon cedex 02 T. 04 26 73 49 73

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND

59 Bd Léon Jouhaux - CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2 T. 04.73.29.45.29